

Délibération DEL-B-2025-026

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 15 AVRIL 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (23) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (3) : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Gilles PETRAUD, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Claire PAULIC pouvoir à Yves CHOUTEAU

Absents (3) : Cécile VRIGNAUD, Sébastien GRELLIER, Claire PAULIC

Date de convocation : 09-04-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs - Modification Année 2025 n°3 : créations, suppressions de postes, modifications de postes à temps non complet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 en date du 9 novembre 2021 relative au régime de délégation au bureau ;

Vu la délibération DEL-B-2024-086 du Bureau communautaire en date du 15 octobre 2024 portant modification n°6 du tableau des effectifs pour l'année 2024 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 10 avril 2025,

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 06 Février 2025 ;

Dans le cadre du fonctionnement des services de la communauté d'agglomération, les modifications du tableau des effectifs suivantes sont nécessaires :

1 – Modification du taux d'emploi de deux postes à temps non complet (Tnc)

Suite au départ d'agents, il est nécessaire de modifier le taux d'emploi attribué à deux postes pour correspondre aux besoins et exigences de ceux-ci.

Cette opération implique la suppression et la création des postes suivants :

Affectation	N° du poste CIRIL	Filière	Cat.	Libellé Grade	Poste TNC Actuel A supprimer	Poste A créer	Date d'effet
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS							
Direction de la Culture / Conservatoire	24651	Culture	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	2h*		01/05/2025
Direction de la Culture / Conservatoire	24651	Culture	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe		2h15*	01/05/2025
Direction de la Culture / Conservatoire	25094	Culture	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	2h30*		01/08/2025
Direction de la Culture / Conservatoire	25094	Culture	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe		3h*	01/08/2025

*(Base : temps complet sur 20h)

Nombre de créations de poste : 0.26 ETP

Nombre de suppressions de poste : 0.225 ETP

2 – Modification de la composition des postes : créations de postes et suppressions de postes

Des modifications dans l'organisation des postes et la composition des grades, liées à des adaptations relatives aux missions réalisées, à des départs en retraite ou des mouvements internes imposent de faire évoluer l'organisation actuelle.

		Poste à supprimer			Poste à créer			
Affectation	N° du poste CIRIL	Temps de travail	Filière	Grade	Temps de travail	Filière	Grade	Date d'effet
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS								
Direction SACS / Conservatoire	24605	8h*	Culturelle	Professeur d'Enseignement artistique Hors Classe	10h*	Culturelle	Assistant d'Enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe.	01/09/2025
Direction Ressources / Accueil et Courrier	24520	35h	Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	28h	Administrative	Adjoint administratif	01/05/2025

*Temps complet sur 16h Catégorie A / 20h Catégorie B

Nombre de créations de postes : 1.3 ETP

Nombre de suppressions de postes : 1.5 ETP

		Poste à supprimer			Poste à créer		
Affectation	N° du poste CIRIL	Temps de travail	Filière	Grade	Grade	Temps de travail	Date d'effet
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS							
Direction A.E.I.T. / DP2I	28851	35h	Technique	Technicien	Technicien principal 2ème classe	35h	01/06 /2025
Direction Services Juridique Admi. G. – Commande publique et Assurances	29631	35h	Administrative	Attaché Mission : Acheteur	Rédacteur Mission : Gestionnaire de la Commande publique	35h	15/05 /2025
Direction Ressources / Finances	24783	35h	Administrative	Adjoint administrative principal de 2ème classe	Adjoint administratif	35h	01/06 /2025

Nombre de créations de postes : 3 ETP

Nombre de suppressions de postes : 3 ETP

3 – Créations de postes

Dans le cadre de recrutement et de pérennisation de postes, il est proposé de créer les postes suivants

Affectation	N° du poste CIRIL	Temps de travail	Filière	grade	Date d'effet
				Poste à créer	
Direction Prévention / Valorisation des déchets	-	35h	Technique	Technicien	01/05/2025
Direction SACS / Petite Enfance	-	35h	Technique	Adjoint technique	01/06/2025
Direction SACS / Petite Enfance	-	28h	Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture de classe normale	01/06/2025
Direction SACS / Petite Enfance	-	35h	Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture de classe normale	01/06/2025
Direction Ressources / DSI	-	35h	Administrative	Adjoint administratif	15/05/2025

Nombre de création de poste : 4.8 ETP

Nombre de suppression de poste : - ETP

Le bureau communautaire, est invité à :

- **créer les postes tel que présenté ;**
- **supprimer les postes tel que présenté ;**
- **modifier du tableau des effectifs en conséquence des créations et suppressions de postes listés ci-dessus ;**
- **Prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de leur date effet ;**
- **imputer les dépenses sur les budgets concernés ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le

16 AVR. 2025

Notifié ou publié le **16 AVR. 2025**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



Marolleau